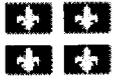


**Commission
des lésions
professionnelles**

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS

2012 – 2013

**Demandes de renseignements particuliers
requis par l'Opposition officielle**



COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

#	Liste des questions
RP66	Pour les quatre dernières années, nombre de dossiers ouverts par division et nature des dossiers.
RP67	Pour les quatre dernières années, délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision et nature des décisions.
RP68	Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés par la CLP au cours des trois dernières années.
RP69	Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal.
RP70	Nombre et pourcentage de désistements enregistrés à la CLP et principaux motifs invoqués.
RP71	Nombre de remises demandées par les employeurs, la CLP, ou les travailleurs.
RP72	Nombre d'avis traités par le BEM et nombre d'avis renversés par la CLP.
RP73	Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants.
RP74	Nombre de plaintes logées à la CLP et nature des plaintes au cours de la dernière année.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP66

POUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES, NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS
PAR DIVISION ET NATURE DES DOSSIERS.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011 01-04-2010 au 28-02-2011	2011-2012 01-04-2011 au 29-02-2012
DIVISION FINANCEMENT	4 703	5 014	3 982	4 057
DIVISION PRÉVENTION ET INDEMNISATION	23 318	27 141	21 033	24 960
• Retrait préventif	318	251	174	73
• Mesures disciplinaires	186	143	95	95
• LSST (autres)	182	186	176	1 322
• LATMP (urgences)	61	46	65	72
• Notion de lésion	11 254	13 665	10 737	13 589
• Prestations	3 270	4 112	2 867	2 768
• LATMP (autres)	54	60	23	50
• Médical	7 901	8 569	6 818	6 851
• Maladies pulmonaires	92	109	78	140
TOTAL	28 021	32 155	25 015	29 017

SOURCE : Service du pilotage et support aux opérations, le 19 mars 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 27 mars 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP67

POUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES, DÉLAI MOYEN ENTRE LE DÉPÔT
D'UN APPEL ET LA DÉCISION, ET NATURE DES DÉCISIONS.

DÉLAI MOYEN ENTRE
LA RÉCEPTION D'UNE CONTESTATION
ET LA DÉCISION RENDUE À LA SUITE D'UNE AUDIENCE

	2008-2009	2009-2010	2010-2011 1 ^{er} avril 2010 au 28 février 2011	2011-2012 1 ^{er} avril 2011 au 29 février 2012
Sans les remises	8.7 mois	9.2 mois	8.3 mois	7.7 mois
Avec les remises	13.6 mois	13.5 mois	12.5 mois	12.2 mois

Voir fiche RP66 pour la nature des décisions.

SOURCE : Service du pilotage et soutien aux opérations, le 19 mars 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 27 mars 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP68

LISTE DES REPRÉSENTANTS PATRONAUX ET SYNDICAUX ET DES ASSESSEURS RECONNUS EN INDIQUANT LE TOTAL DES FRAIS ET HONORAIRES REMBOURSÉS PAR LA CLP AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Liste des représentants patronaux et syndicaux – Honoraires et frais

Membres issus des associations d'employeurs

	2009-2010	2010-2011 01-04-10 au 28-02-11	2011-2012 01-04-11 au 29-02-12
Frais et honoraires	2 326 740,46 \$	2 032 506,33 \$	2 076 248,78 \$

Membres issus de la FTQ

	2009-2010	2010-2011 01-04-10 au 28-02-11	2011-2012 01-04-11 au 29-02-12
Frais et honoraires	365 590,31 \$	1 269 274,72 \$	1 228 453,19 \$

Membres issus de la CSD

	2009-2010	2010-2011 01-04-10 au 28-02-11	2011-2012 01-04-11 au 29-02-12
Frais et honoraires	257 571,59 \$	220 922,97 \$	216 927,38 \$

Membres issus de la CSN

	2009-2010	2010-2011 01-04-10 au 28-02-11	2011-2012 01-04-11 au 29-02-12
Frais et honoraires	786 421,68 \$	637 151,18 \$	694 056,85 \$

Membres issus de la CSQ

	2009-2010	2010-2011 01-04-10 au 28-02-11	2011-2012 01-04-11 au 29-02-12
Frais et honoraires	49 404,13 \$	46 801,20 \$	53 451,59 \$

Liste des assesseurs – Honoraires et frais

La CLP est un tribunal spécialisé et la présence d'assesseurs, généralement des médecins, est parfois nécessaire pour conseiller le commissaire dans des dossiers complexes. La CLP a des assesseurs médicaux à temps plein qui sont rémunérés selon la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) et elle doit également faire appel à des assesseurs contractuels. Le tableau suivant présente le montant des honoraires et frais de déplacement versés aux assesseurs contractuels au cours des trois dernières années.

	2009-2010	2010-2011 1 ^{er} avril 2010 au 28 février 2011	2011-2012 1 ^{er} avril 2011 au 29 février 2012
Frais et honoraires des assesseurs contractuels	639 470,00 \$	324 971,53 \$	318 497,13 \$

SOURCES : Coord. des membres issus des associations d'employeurs et syndicales, 19 mars 2012, et Direction des ressources humaines et financières, le 2 avril 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 2 avril 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP69

NOMBRE DE CONCILIEURS ET NOMBRE D'ENTENTES HORS COUR ENTÉRINÉES PAR LE TRIBUNAL

La Commission des lésions professionnelles comptait 50 conciliateurs au cours de l'exercice 2011-2012.

Des 28 447 dossiers fermés entre le 1^{er} avril 2011 et le 29 février 2012, 14 742 l'ont été grâce à la conciliation, soit 51,8 %:

- Dans 3 915 dossiers, les parties sont parvenues à un accord qui a ensuite été entériné par un commissaire de la CLP;
- Dans 10 827 dossiers, la partie requérante s'est désistée de sa contestation à la suite d'une activité de conciliation. Ce nombre inclut 5 681 transactions conclues entre les parties en vertu du *Code civil du Québec*.

SOURCE : Service du pilotage et soutien aux opérations, le 19 mars 2012.

COLLABORATION : Direction des ressources humaines et financières, le 29 mars 2012.

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 29 mars 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP70

NOMBRE ET POURCENTAGE DE DÉSISTEMENTS ENREGISTRÉS À LA CLP ET PRINCIPAUX MOTIFS INVOQUÉS

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 29 février 2012, la CLP a enregistré 15 365 désistements :

- 70,5 % de ces désistements découlent d'une activité de conciliation;
- 29,5 % des désistements sont qualifiés de « naturels », l'employeur ou le travailleur ayant informé la CLP du retrait de sa contestation.

SOURCE : Service du pilotage et soutien aux opérations, le 19 mars 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 29 mars 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP71

NOMBRE DE REMISES DEMANDÉES PAR LES EMPLOYEURS, LA CLP OU LES TRAVAILLEURS

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 29 février 2012, 32 991 audiences ont été fixées par la CLP. La fixation de ces audiences a entraîné 10 174 demandes de remises dont :

- 4 562 provenaient des travailleurs;
- 4 565 provenaient des employeurs;
- 0 provenait de la CLP.

SOURCE : Service du pilotage et soutien aux opérations, le 19 mars 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 29 mars 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP72

NOMBRE D'AVIS TRAITÉS PAR LE BEM ET NOMBRE D'AVIS RENVERSÉS PAR LA CLP

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 29 février 2012, le BEM a émis 2 032 avis et 281 d'entre eux ont été renversés par la CLP.

SOURCE : Service du pilotage et support aux opérations, le 19 mars 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 29 mars 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP73

POURCENTAGE DE DÉCISIONS DONNANT GAIN DE CAUSE AUX DEMANDEURS ET POURCENTAGE DONNANT GAIN DE CAUSE AUX APPELANTS

Les tableaux suivants présentent le pourcentage des décisions qui ont accueilli ou rejeté les requêtes déposées par les travailleurs et les employeurs, entre le 1^{er} avril 2011 et le 29 février 2012, dans chacune des divisions et selon la nature des dossiers. **Les décisions qui ont accueilli en partie les requêtes sont incluses dans le total des décisions rendues.**

FINANCEMENT

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS*	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
TOTAL DES DÉCISIONS RENDUES	0	2 105
DÉCISIONS ACCUEILLANT LES REQUÊTES	0	966 (45,9 %)
DÉCISIONS REJETANT LES REQUÊTES	0	967 (45,9 %)

* Les travailleurs ne peuvent contester les décisions rendues en matière de financement (cotisation des employeurs, classification des entreprises, imputation des coûts).

PRÉVENTION ET INDEMNISATION

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
TOTAL DES DÉCISIONS RENDUES	5 162	1 698
DÉCISIONS ACCUEILLANT LES REQUÊTES	1 873 (36,3 %)	572 (33,7 %)
DÉCISIONS REJETANT LES REQUÊTES	2 866 (55,5 %)	830 (48,9 %)

SOURCE : Service du pilotage et support aux opérations, le 19 mars 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 29 mars 2012.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP74

NOMBRE DE PLAINTES LOGÉES À LA CLP ET NATURE DES PLAINTES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (1^{er} AVRIL 2011 AU 29 FÉVRIER 2012)

Les statistiques qui suivent présentent le nombre de plaintes traitées en 2011-2012, les motifs invoqués et le sort réservé à chacune des plaintes. La plainte qualifiée de fondée est celle qui requiert ou aurait pu requérir une intervention directe pour corriger la situation. La plainte est qualifiée de non fondée lorsqu'aucune intervention n'apparaît nécessaire ou utile. Les plaintes irrecevables sont celles qui ne rencontrent pas les conditions d'ouverture.

Du 1^{er} avril 2011 au 29 février 2012, le Service des plaintes a enregistré 113 plaintes, dont 18 étaient fondées, 9 fondées en partie, 24 non fondées et 62 irrecevables.

MOTIFS	Plaintes non fondées	Plaintes fondées en partie *	Plaintes fondées *	Plaintes irrecevables	TOTAL
DÉCISION (CONTENU)	1	1	1	34	37
DÉCISION (DÉLIBÉRÉ)	1	—	4	—	5
LOIS ET RÈGLEMENTS	—	—	—	1	1
PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	4	6	3	—	13
MISE AU RÔLE / ÉTAT DU DOSSIER	7	—	2	12	21
COMPORTEMENT DU PERSONNEL ¹ ET QUALITÉ DES SERVICES	3	—	3	1	7
AUDIENCE	—	—	—	—	0
LANGUE	1	—	2	—	3
CONCILIATION	3	2	1	—	6
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	1	—	1	—	2
AUTRES	3	—	—	14	18
TOTAL :	24	9	18	62	113

¹ Pour des fins statistiques, le mot personnel inclut également les commissaires, les assesseurs et les membres issus des associations syndicales et des associations d'employeurs.

* Lorsque la plainte est fondée ou fondée en partie, la CLP a pris des mesures pour corriger la situation et apporter les changements nécessaires afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise.

SOURCE : Responsable de la qualité des services, le 19 mars 2012.

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente, le 29 mars 2012.